

toute mesure que prendra le gouvernement pour faire bien comprendre que les puissances occidentales doivent demeurer absolument inébranlables en ce qui regarde la situation de Berlin; qu'elles n'osent pas céder au bluff ou au chantage sur cette question; et que le droit au libre accès, droit consenti aux puissances occupantes à la fin de la guerre en retour de concessions énormes à la Russie, doit être maintenu et ne peut être abrogé unilatéralement. Mais, monsieur l'Orateur, il ne suffit pas de demeurer inébranlable, comme le ministre l'a dit lui-même, en citant à l'appui de sa déclaration le communiqué publié en décembre dernier par le Conseil de l'OTAN.

La question se pose donc de savoir à quel moment les risques de l'immobilité dépassent ceux de la souplesse. A un refus justifié de céder sur la question de Berlin, il faut allier une disposition éprouvée non seulement à considérer des propositions, mais à mettre de l'avant des propositions en vue d'une entente sur Berlin dans le cadre,—comme l'a dit le ministre,—d'une entente sur l'Allemagne, laquelle à son tour doit se situer dans le cadre d'une entente sur la sécurité de l'Europe.

A mon sens, les puissances occidentales les plus directement intéressées devraient faire comprendre clairement à l'autre camp que nous sommes disposés, à cette fin, à envisager le désengagement. Je sais qu'on peut prêter bien des sens au mot désengagement. Ce fut une erreur, selon moi, que de rejeter si vite le plan Rapacki, qui était une formule de désengagement. Le plan ne me paraissait pas bien adapté au but qu'il visait, peut-être, mais il aurait pu servir de point de départ à la négociation. Je ne pense pas que le désengagement soit une condition trop onéreuse, s'il peut être réalisé de façon à vraiment amener la détente et renforcer la sécurité du continent européen.

En un mot, le Canada devrait avoir pour ligne de conduite d'encourager le dialogue sur le désengagement et la formulation de propositions en ce sens. M. Dulles, ayant visité l'Europe il y a quelques semaines, juste avant de tomber malade,—on peut juger du courage de cet homme à cette visite qu'il a faite à un moment où il devait être en proie à de grandes souffrances,—a déclaré à son retour que sa visite avait servi à confirmer de nouveau l'unité et la fermeté de l'attitude occidentale. Je cite sa déclaration:

Nous sommes résolus à conserver notre position dans Berlin-Ouest et notre droit d'accès à Berlin-Ouest.

Je n'ai certes rien à redire là-dessus. Il ajoutait:

Nous sommes tous d'accord sur les procédés que nous emploierons si l'on recourt à des moyens physiques pour empiéter sur nos droits à cet égard.

Il ne saurait évidemment être question de demander quels seraient les procédés employés, mais on ne peut s'empêcher de se demander sur quoi se fonde cette unité et cette fermeté. On ne peut s'empêcher de se demander quels sont ces moyens sur lesquels les quatre puissances occidentales sont d'accord. Il conviendrait certes que le gouvernement canadien soit pleinement renseigné là-dessus, et j'espère qu'il l'est effectivement, car ce n'est pas le moment de cacher à certains membres de l'alliance occidentale des mesures qui pourraient avoir des conséquences aussi considérables. Il serait intéressant de savoir,—et peut-être le ministre pourrait-il nous le dire,—si l'unité dont parle M. Dulles englobe la République fédérale d'Allemagne, si elle se fonde sur la reconnaissance, ou au contraire sur la non-reconnaissance du transfert par le gouvernement russe au gouvernement de l'Allemagne de l'Est du droit de régir l'accès à Berlin, transfert auquel les Russes ont promis de procéder le 26 mai de cette année, date qui n'est pas tellement éloignée.

Si une telle reconnaissance est exigée par le gouvernement communiste de l'Allemagne de l'Est comme condition pour avoir le droit d'emprunter ce corridor ou de le survoler, où en sommes-nous alors? Les puissances les plus intéressées se sont-elles entendues sur leur ligne de conduite si l'on met obstacle au passage d'un convoi à terre ou dans les airs? M. Khrouchtchev a fait des déclarations inquiétantes à Moscou sur ce qui arrivera, d'après lui, si l'Ouest tente de faire passer un convoi en dépit des obstacles.

Le ministre a déclaré cet après-midi que la responsabilité du Canada en la matière est claire, et je suis de son avis. Comme il l'a signalé, cette responsabilité a été définie à Londres, il y a quelques années. C'est parce que notre responsabilité est claire, c'est parce que notre engagement à ce propos en tant qu'État membres de l'OTAN est net, que le gouvernement a le droit de connaître chacun des projets et chacune des intentions des quatre pays les plus intéressés et que le Parlement a le droit de savoir tout ce que le gouvernement juge à propos de lui révéler. Nous n'avons pas le droit d'exiger davantage dans une affaire d'une si grave importance. La situation est bien différente, en vérité, de celle à laquelle nous avons dû faire face lors du blocus de Berlin, auquel on a obvié au moyen d'un pont aérien réalisé par deux puissances seulement. A cette époque, le Canada n'avait aucune responsabilité particulière, aucun engagement spécial, et le Canada a été tenu dans l'ignorance la plus complète de la décision d'obvier au blocus au moyen d'un pont aérien.